



À titre d'information

DOCUMENT SUPPORT POUR LES DEMANDES DE CERTIFICAT DE CONFORMITÉ AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ ET L'ENREGISTREMENT AUPRÈS DE LA CITQ.

Étapes à suivre :

1. Prendre connaissance du règlement sur les établissements d'hébergement touristique dans une résidence secondaire #2024-08-002 disponible sur le site web de la municipalité : <https://www.lac-sainte-marie.com/le-conseil/les-reglements>
2. Compléter le document intitulé « DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION D'USAGE ÉTABLISSEMENT D'HÉBERGEMENT TOURISTIQUE DANS UNE RÉSIDENCE SECONDAIRE RÈGLEMENT 2024-08-002 » disponible sur le site web de la municipalité :
Téléchargez le document : [cliquez ici >>](#)
(Transmettre à l'inspectrice municipale)

*Pour une demande de renouvellement annuel, veuillez utiliser le formulaire suivant :
FORMULAIRE DE DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ANNUEL : [cliquez ici >>](#)
3. **SIMULTANÉMENT**, télécharger et compléter le formulaire intitulé « Avis de conformité », [Avis-de-conformite.pdf \(citq.qc.ca\)](#) (envoyé à l'inspectrice municipale) ce document doit également être retourné à la CITQ avec la section compléter par l'inspectrice municipale.

*Envoyer à l'inspectrice tous les documents demandés afin de vérifier si la demande est conforme à la réglementation municipale, ensuite un certificat d'autorisation vous sera émis ainsi que la facture. (*Attendre la facture avant de faire le paiement svp*)

- Le document Avis de conformité vous sera retourné signé par l'inspectrice pour la CITQ.
4. Veuillez compléter votre enregistrement auprès de la CITQ, [CITQ - demande d'enregistrement](#) et payez les frais. (Vous devez aussi annexer l'avis de conformité compléter et signer par l'inspectrice (#3))

*Pour des renseignements sur la CITQ voici le lien vers leur site web : [CITQ - Corporation de l'industrie touristique du Québec](#)
 5. Une fois que vous avez reçu votre certificat d'enregistrement de la CITQ vous devez le faire parvenir à la municipalité, inspecteur@lac-sainte-marie.com
 6. Renouvellement obligatoire à tous les ans.

Pour toute question, n'hésitez pas à écrire à notre inspectrice municipale, inspecteur@lac-sainte-marie.com